

Mise en place des entretiens professionnels

PROGRAMME DE FORMATION

Personnes concernées :

Ce stage s'adresse au personnel existant au sein du cabinet et ayant déjà en charge un portefeuille social.
Convention E026 classification niveau 5 Exécution « employés » - Niveau CAP (4 mois minimum)

Objectif :

Connaitre le contenu et modalités de mise en place des entretiens, écarter les risques et savoir se servir de l'outil des entretiens d'évaluation

Le contenu du stage :

Séquence 1 : Rappel des obligations de l'employeur

- Rappel légaux
- Risques de sanctions en cas de défaillance

Séquence 2 : Présentation des différents entretiens

- L'entretien professionnel : intérêts et comment l'organiser
- L'entretien d'évaluation : intérêts et comment l'organiser

Séquence 3 : Modules des entretiens annuels d'évaluation

- Accès au module, paramétrage et affectation des fiches de poste et compétences
- Démarrer et effectuer les entretiens
- Spécificités de certaines pages
- Valider l'entretien et exporter les données
- Utilisation du portail salarié

Séquence 4 : Les autres entretiens au regard de l'organisation du temps de travail

- Les entretiens du télétravail
- Les entretiens des forfaits jours

La méthode pédagogique :

La pédagogie sera active et participative.

L'animateur apportera les informations nécessaires à la bonne compréhension de la logique produit.

Suivi et évaluation :

A l'issue du stage le formateur remettra aux participants un support informatique et évaluera les acquis grâce à un QCM.

Durée de la formation : 7 heures de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, dans les locaux de l'entreprise.

Tarif : 1 000 € HT